



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blois, le 29 juin 2023

Sécheresse : 3 zones en alerte, 3 zones en alerte renforcée et passage d'une zone en crise

Depuis le déclenchement de la vigilance le 23 mars dernier, les indicateurs globaux montrent que la situation hydrologique se dégrade progressivement :

- le bulletin hydrogéologique du suivi des nappes d'eau souterraines montre des indicateurs en baisse pour le département de Loir-et-Cher.
- les pluies des semaines passées ont permis de limiter les baisses de débits des cours d'eau. Néanmoins, plusieurs seuils ont été franchis et les prévisions de pluies attendues dans les 15 prochains jours restent faibles.

En application de l'arrêté-cadre sécheresse du département, les niveaux suivants sont déclarés par arrêté préfectoral en **alerte (DSA) pour les bassins de la Braye, des Mauves et de la Loire amont, en alerte renforcée (DAR) pour les bassins de la Cisse amont, de la Brenne et de la Masse, en crise (DCR) pour le bassin du Loir amont.**

En Beauce blésoise, les restrictions pour l'usage agricole sont maintenues : interdiction du vendredi au dimanche, de 12 heures à 19 heures, excepté pour les cultures maraîchères. Il n'y a pas de restrictions agricoles en Beauce Centrale.

Les mesures de restriction trouvant à s'appliquer sur ces secteurs sont consultables sur :

<https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eaux-et-milieux-aquatiques/Secheresse/Modification-des-mesures-de-restrictions-des-usages-de-l-eau>

Au-delà de ces mesures de restriction, et conformément à la vigilance déclenchée le 23 mars dernier, tous les usagers du département sont invités à limiter leur consommation en eau, et pour les usages extérieurs, à éviter les heures les plus chaudes de la journée.

Contacts presse

Service départemental de la communication interministérielle
02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr
www.loir-et-cher.gouv.fr | @prefet41